

Programme Stratégique Transversal

2019/2024



NANDRIN
La belle en Condroz



Une ambition Commune positive



Introduction

Un Programme Stratégique Transversal (P.S.T.), qu'est-ce que c'est ?

Le P.S.T. est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide la commune à mieux programmer ses actions et sa politique en s'appuyant sur une culture de la planification et de l'évaluation. Le P.S.T., est aux communes ce qu'un plan d'entreprise est au business : une planification des objectifs, basée sur les priorités et les moyens disponibles, pour toute la législature communale et bien au-delà. Il est en quelque sorte une feuille de route évolutive qui doit aider notre commune à programmer ses actions pour mettre en œuvre les objectifs définis.

Un P.S.T., pour quoi faire? À quoi ça sert ?

- avoir une vision à moyen et long terme sur les actions à mener;
- professionnaliser plus avant la gestion communale par l'adoption d'une démarche stratégique;
- planifier les ressources, prioriser les actions de manière réaliste et établir un plan financier de réalisation;
- fédérer les plans et programmes existants dans un tout cohérent;
- permettre une vue transversale;
- décloisonner, coordonner les différents projets communaux;
- impliquer les agents communaux autour d'un projet;
- objectiver le « contrat d'administration » entre le collège communal et le directeur général qui est chargé de la mise en œuvre du P.S.T.;
- permettre un meilleur dialogue avec le citoyen.

Un P.S.T. ... c'est évolutif.

Le programme stratégique transversal est avant tout une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation. C'est un outil de gouvernance qui doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens. À cet égard, la commune de Nandrin a fait figure de pionnière en étant une des rares, en dehors des communes pilotes, à avoir participé à la démarche de planification stratégique proposée par la Wallonie en 2012. Le P.S.T. 2019-2024 s'inscrit dans la continuité du programme précédent en s'appuyant en partie sur des projets initiés durant la période 2013-2018.

Le P.S.T. à Nandrin c'est :

- 7 thématiques
- 11 objectifs stratégiques qui traduisent ce que la commune veut **être**
- 25 objectifs opérationnels qui traduisent ce que la commune veut **faire**
- 54 actions qui permettront d'atteindre ces **objectifs**

Patrimoine

1.1. Être une commune responsable qui assure une gestion structurée, rationnelle et économique de ses infrastructures

1.1.1. Rationaliser l'utilisation et l'occupation des infrastructures publiques	
Définir l'affectation du patrimoine libéré par le rassemblement C.P.A.S./commune	6
Conserver l'antenne locale de la zone de police (Z.P.) à proximité de l'administration	6
Confier à l'A.I.D.E. l'exploitation des stations d'épuration communales	6
Rationaliser en partenariat avec les fabriques d'église l'utilisation des lieux de culte	6
1.1.2. Répondre aux normes de sécurité pour les bâtiments publics	
Mettre en conformité les bâtiments communaux (électricité, incendie, etc)	7
Aménager le hall-atelier du Tige des Saules et ses dépendances	7
1.1.3. Mettre en oeuvre un Programme d'Investissement Communal (PIC)	
PIC 2019-2021 : entretien des voiries	7

Aménagement du territoire / Mobilité

2.1. Être une commune soucieuse du développement cohérent de son territoire, dans une optique de qualité environnementale et d'aménagement durable

2.1.1. Promouvoir la mobilité douce et durable	
Compléter et améliorer le réseau existant	8
2.1.2. Améliorer et sécuriser la mobilité	
Actualiser le plan intercommunal de mobilité (P.I.C.M.)	8
Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle	8
2.1.3. Encadrer le développement et l'aménagement de la RN63	
Soutenir la ligne WEL Liège-Marche	9
Créer des giratoires et des dessertes de commerces	9
2.1.4. Encadrer le développement de la commune en préservant sa ruralité	
Créer des outils stratégiques territoriaux	10
Établir une politique de charges d'urbanisme	10

2.2. Être une commune où l'accès à un logement décent et adapté est une réalité « pour tous »

2.2.1. Augmenter et diversifier le parc de logements publics	
Réaliser complètement les plans d'ancrages communaux	11
2.2.2. Encadrer la création de logements dans des bâtiments privés	
Adapter les critères de division de logements	11

Enseignement / Jeunesse

3.1. Être une commune soucieuse de la qualité de son enseignement

3.1.1. Améliorer la qualité des infrastructures scolaires	
Rénover l'école communale de Villers-le-Temple - phase 1	12
Rénover l'école communale de Villers-le-Temple - phase 2	12
Rénover l'école communale de Saint-Séverin	12
Moderniser les outils	12

3.2. Être une commune qui répond aux besoins des jeunes

3.2.1. Créer et faire vivre des espaces dédiés aux jeunes	
Soutenir les mouvements de jeunesse et veiller à ce qu'ils disposent d'infrastructures adaptées	12
Rénover et dynamiser l'espace des jeunes	12
Mettre à disposition un lieu d'étude	12

Cohésion sociale / Culture

4.1. Être une commune répondant aux besoins de l'ensemble de sa population, des jeunes aux aînés

4.1.1. Renforcer l'accès à la culture afin de lutter contre l'exclusion sociale et culturelle	
Dynamiser le comité culturel local	13
Assurer l'avenir de la bibliothèque	13
Promouvoir l'académie des arts et de la culture	13
Soutenir les initiatives locales	13
Mener au moins une action intergénérationnelle annuelle	13

4.1.2. Créer et faire vivre des lieux de rencontre conviviaux et accessibles à tous	
Créer la maison de village de Villers-le-Temple	14
Rénover la salle de Saint-Séverin	14
Créer des espaces de jeux et de rencontres accessibles à tous	14
4.1.3. Assurer à tous l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel	
Soutenir les actions du plan de cohésion social (P.C.S.)	14
4.1.4. Encourager la participation citoyenne	
Constituer des organes consultatifs et participatifs	14
Allouer un budget participatif	14

Sports

5.1. Être une commune qui vise l'épanouissement individuel et l'intégration dans la société

5.1.1. Promouvoir la pratique du sport dans des infrastructures modernes et de qualité	
Soutenir les associations sportives et veiller à ce qu'elles disposent d'infrastructures adaptées	15
Encadrer les événements organisés sur la commune	15
5.1.2. Développer le pôle sportif du Péry	
Diversifier les disciplines sportives pratiquées sur le site	15

Agriculture / Climat / Energie / Environnement

6.1. Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie

6.1.1. Améliorer la biodiversité	
Pérenniser le plan communal de développement de la nature (P.C.D.N.)	16
Améliorer le programme de fauchage tardif des bords de routes, de gestion différenciée des espaces verts et de lutte contre les espèces invasives	16
Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle	16
6.1.2. Gérer les cours d'eau de façon durable	
Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle (contrats de rivière)	17
Mettre en place les PARIS	17

6.2. Être une commune qui contribue à limiter le réchauffement de la planète et qui renforce ses capacités à s'adapter aux effets du changement climatique

6.2.1. Accélérer la décarbonation de son territoire et sa transition énergétique	
Mettre en oeuvre le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat du Condroz (P.A.E.D.C.)	18
Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics	18
Renouveler le parc d'éclairage public	18
6.2.2. Améliorer la résilience de son territoire	
Poursuivre la mise en place des dispositifs de protection contre l'érosion et les inondations	18

Administration générale

7.1. Être une administration qui offre un service public efficace et de qualité

7.1.1. Développer des synergies avec d'autres institutions publiques	
Développer la supra communalité	19
Unifier les services de support de la commune et du C.P.A.S.	19
7.1.2. Mettre en oeuvre une gestion moderne des ressources humaines	
Structurer et organiser l'administration pour lui permettre d'accomplir ses nouvelles missions	19
7.1.3. Améliorer l'accessibilité aux services communaux et utiliser les technologies modernes	
Améliorer l'accueil du public et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	20
Moderniser les outils	20
Moderniser la communication communale	20

7.2. Être une administration soucieuse du bien-être et du cadre de vie de ses travailleurs

7.2.1. Mettre en oeuvre une politique de bien-être, de prévention-sécurité au travail	
Mettre en place un service interne pour la prévention et la protection au travail (S.I.P.P.T.) commun (administration/C.P.A.S./écoles) et un comité de concertation de base (C.C.B.)	21
Etablir un plan de prévention global, un plan d'actions annuel et l'analyse générale des risques psychosociaux	21

1. Patrimoine

1.1. Être une commune responsable qui assure une gestion structurée, rationnelle et économique de ses infrastructures

1.1.1. Rationaliser l'utilisation et l'occupation des infrastructures publiques

1.1.1.1. Définir l'affectation du patrimoine libéré par le rassemblement C.P.A.S./commune

À court terme, pour éviter la dégradation de l'immeuble, la commune doit se prononcer sur l'avenir du bâtiment inoccupé depuis le transfert des services du C.P.A.S. et de l'accueil temps libre dans le nouveau pôle administratif de la place Ovide Musin.

À moyen terme, le centre de Nandrin, idéalement situé, fera l'objet de nouveaux aménagements afin de répondre à plusieurs besoins éprouvés par la population ou d'améliorer des fonctions existantes : un local ONE permanent, l'espace des jeunes, la bibliothèque, le musée, le centre de guidance, l'agence locale pour l'emploi, etc.

Le pôle Botty devrait également être étudié pour intégrer des logements publics.

Un auteur de projet devra être désigné pour mener cette étude (voir action 2.1.4.1.).

Échéance : 2020-21

Budget : 60.000€

1.1.1.2. Conserver l'antenne locale de la zone de police (Z.P.) à proximité de l'administration

L'antenne locale de la police est actuellement située dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Ceux-ci seront rénovés dans le cadre du plan d'ancrage 2014-2016 pour accueillir 7 logements publics. En outre, la zone de police mène actuellement une réflexion sur la diminution du nombre de ses antennes locales. L'acquisition et la transformation de l'actuel bureau de poste permettra d'accueillir la police de proximité dans une structure moderne et adaptée, tout en la rapprochant du pôle administratif de Nandrin. Le maintien sur notre entité d'une antenne locale de la police représente un enjeu essentiel en terme de sécurité.

Échéance : 2022-23

Budget : 500.000€

1.1.1.3. Confier à l'A.I.D.E. l'exploitation des stations d'épuration communales

Outre l'épuration de ses propres bâtiments, la commune a mené des projets d'épuration des eaux usées dans certains quartiers depuis une quinzaine d'années.

Ces opérations d'assainissement autonome groupé présentent de nombreux avantages notamment en terme de quantité d'eau traitée et de la qualité du rejet. Toutefois, face aux évolutions des techniques, les services communaux éprouvent des difficultés majeures pour assurer et garantir le bon fonctionnement de ces installations.

Pour garantir un niveau de performance optimale, la commune devra négocier avec l'A.I.D.E. la reprise en propriété et en exploitation des stations d'épuration de Yernée (140 EH), de Clémodeau (120 EH) et des Péréens (50 EH).

Échéance : 2020

Économie de fonctionnement : 15.000€/an

1.1.1.4. Rationaliser en partenariat avec les fabriques d'église l'utilisation des lieux de culte

L'utilisation des lieux de culte et les moyens alloués à leur entretien doivent être en phase avec l'évolution de notre société. Il est opportun de rationaliser l'utilisation des lieux de culte de manière d'une part à permettre la tenue des offices religieux dans des conditions décentes et d'autre part à affecter les moyens dégagés à des besoins temporels, plus proches des préoccupations actuelles du citoyen : école, petite enfance, culture, environnement, économie d'énergie, etc.

Échéance : 2024

1.1.2. Répondre aux normes de sécurité pour les bâtiments publics

1.1.2.1. Mettre en conformité les bâtiments communaux (électricité, incendie, etc.)

L'effort de mise en conformité des bâtiments communaux doit être poursuivi.

La commune est toujours propriétaire d'immeubles anciens. Il est essentiel, tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs de salubrité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) et de confort, de les mettre en conformité avec les normes actuelles en vigueur.

Échéance : 2019-2024

1.1.2.2. Aménager le hall-atelier du Tige des Saules et ses dépendances

Le hall-atelier est stratégiquement situé au centre de la commune. Sa position facilite grandement les interventions des services en temps normal comme en situation d'urgence (déneigement, inondation, etc.).

La commune doit aménager le site conformément au permis unique qu'elle a obtenu le 7 mai 2018.

Échéance : 2021

Budget : 250.000€

1.1.3. Mettre en oeuvre un Programme d'Investissement Communal (PIC)

1.1.3.1. PIC 2019-2021 : entretien des voiries

Le plan d'investissement communal 2019-2021 s'inscrit dans la continuité de la politique d'entretien des voiries communales. Une attention particulière est accordée à la mobilité durable.

Il comprend les dossiers suivants :

- n°2020/1 « Réfection de la rue des Six Bonniers et aménagement d'un trottoir » ;
- n°2021/1 « Réfection de la rue Sur Haies » ;
- n°2021/2 « Réfection de la route de Villers » ;
- n°2021/3 « Réfection de la rue des Favennes ».

Échéance : 2022

Budget : 930.000€ (subsides FRIC : 337.000€)



2. Aménagement du territoire / Mobilité

2.1. Être une commune soucieuse du développement cohérent de son territoire, dans une optique de qualité environnementale et d'aménagement durable

2.1.1. Promouvoir la mobilité douce et durable

2.1.1.1. Compléter et améliorer le réseau existant

La commune continue le développement de cheminements piétons et cyclistes, en particulier sur les axes menant vers les arrêts de bus, à proximité des écoles et vers les centres d'activités pour les jeunes. Elle envisage également de promouvoir les déplacements récréatifs en mettant à disposition du public des promenades grâce à une plateforme informatique et une signalétique placée au centre des villages.

La commune souhaite réaliser l'itinéraire cyclo-piéton reliant le Tige des Saules au pôle sportif du Péry.

Échéance : 2020

Budget : 160.000€ (subsidés : 98.000€)

La commune souhaite également réhabiliter les sentiers de Houripont et de Frérissart.

Échéance : 2019

Budget : 18.000€

2.1.2. Améliorer et sécuriser la mobilité

2.1.2.1. Actualiser le plan intercommunal de mobilité (P.I.C.M.)

Depuis l'approbation du P.I.C.M. en 2003, les enjeux, particulièrement ceux concernant le partage des voiries (voitures et usagers «faibles»), ont fortement évolué.

Le P.I.C.M. doit être réactualisé et adapté, même sans partenariat avec les communes voisines.

Dans l'attente de cette étude, la commune intégrera le concept de la mobilité durable, notamment dans la mise en oeuvre du plan d'investissement communal.

Échéance : 2022

Budget : 40.000€ (subsidés 30.000€)

2.1.2.2. Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle

Promouvoir la mobilité douce dans les déplacements quotidiens et les loisirs :

- continuer la formation à la pratique du vélo (provélo) et participer à la semaine de la mobilité, etc.;
- la commune est candidate à l'organisation d'une étape de l'édition 2020 du Beau Vélo de RAVeL;
- la commune a répondu à un appel à projets pour développer un transport scolaire équestre pour l'ensemble des implantations : Equibus.

Échéance : 2020

Budget : 20.000€ + 20.000€/an (subsidés 10.000€/an)



2.1.3. Encadrer le développement et l'aménagement de la RN63

2.1.3.1. Soutenir la ligne WEL Liège-Marche

L'implantation du parking d'écovoiturage à proximité du giratoire du Monastère doit favoriser le co-voiturage et permettre l'accueil de l'arrêt de la ligne WEL Liège-Marche.

La commune veut obtenir le déplacement de l'arrêt actuellement situé au giratoire des Quatre-Bras.

Pour inciter à l'utilisation de cette liaison, la commune interviendra dans les frais d'abonnement de ses citoyens.

Échéance : 2019

Budget : 10.000€/an

2.1.3.2. Créer des giratoires et des dessertes de commerces

Le cadre paysager doit être préservé. Le développement commercial le long de la voirie doit être maîtrisé. Un soin tout particulier doit être apporté à l'aménagement des abords et des parkings ainsi qu'à la sécurisation des zones accidentogènes. La commune souhaite favoriser le déplacement des usagers lents le long de la route du Condroz et permettre sa traversée sécurisée.

La commune doit faire intégrer ses objectifs dans la mise en oeuvre des projets du plan mobilité infrastructure 2019-2024 de la Wallonie :

- réhabilitation de la voirie entre Nandrin et Tinlot, aménagement cyclo-piétons compris (1.500.000€) ;
- sécurisation entre Saint-Séverin et Petit Fraineux, aménagement cyclo-piétons compris (750.000€) ;
- réhabilitation du revêtement entre le rond-point Famioul et le rond-point Yernée (1.600.000€) ;
- sécurisation entre Yernée et les Quatre-Bras, aménagement cyclo-piétons compris (750.000€) ;
- aménagement de modes doux pour la liaison Villers-Le-Temple / Nandrin (165.000€).



2.1.4. Encadrer le développement de la commune en préservant sa ruralité

2.1.4.1. Créer des outils stratégiques territoriaux

En développant un ou plusieurs schémas, la commune souhaite définir une stratégie territoriale afin de déterminer les enjeux existants et à venir et répondre aux besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité. Ce ou ces schémas établiront les objectifs communaux pour différents lieux de la commune à fort potentiel de développement :

- pôle Péry (cf. action 5.1.2.1.) : importante réserve foncière publique, devenir de l'ancien immeuble du C.P.A.S., pression immobilière privée, possibilité de création d'une résidence service et pôle sportif (accueillir de nouvelles disciplines, rénovation des terrains de foot en herbe, création d'un espace multisports/agera, implantation d'un hall omnisports);
- pôle Botty (cf. action 1.1.1.1.) : local ONE permanent, espace des jeunes, bibliothèque, musée, centre de guidance, agence locale pour l'emploi, logements publics;
- centre de Villers-le-Temple : pression immobilière privée, organisation des espaces publics, etc.

La commune agira prioritairement là où elle dispose de la maîtrise foncière avec l'outil le plus pertinent (schémas, master plan, etc.) pour répondre aux situations locales.

Échéance : 2024
Budget : 200.000€

2.1.4.2 Etablir une politique de charges d'urbanisme

Le Code du Développement Territorial offre la possibilité d'imposer des charges d'urbanisme à la délivrance des permis. Elles consistent en des actes et travaux compensant l'impact négatif qu'un projet ferait peser sur la collectivité. Ainsi les charges d'urbanisme aideront à intégrer un projet dans un quartier en le faisant participer au développement de la commune. Les charges d'urbanisme seront formalisées et expliquées dans un document qui sera mis à la disposition des promoteurs.

Échéance : 2019



2.2. Être une commune où l'accès à un logement décent et adapté est une réalité « pour tous »

2.2.1. Augmenter et diversifier le parc de logements publics

2.2.1.1. Réaliser complètement les plans d'ancrages communaux

Poursuivre la politique de développement de logements publics tel que le préconise la Wallonie, notamment par :

- la réaffectation de l'ancienne gendarmerie à Nandrin en 7 logements publics;
- l'intégration du solde de logements (3) du plan d'ancrage 2014-2016 dans l'étude du pôle Botty (voir actions 1.1.1.1. et 2.1.4.1.).

Échéance : 2024

Budget : 450.000€

2.2.2. Encadrer la création de logements dans des bâtiments privés

2.2.2.1. Adapter les critères de division de logements

Plutôt que d'augmenter le nombre de lotissements et d'étaler l'habitat, il est préférable d'utiliser et de rénover les constructions existantes. La division de bâtiments en plusieurs logements (ex : logements « kangourou »), peut être encouragée si les critères suivants sont rencontrés :

- la suffisance d'emplacement de parcage en domaine privé et leur discrétion;
- une superficie de 80m² par logement en moyenne par immeuble ;
- une recherche de performance énergétique du bâtiment;
- une amélioration de l'architecture si nécessaire;
- une réflexion sur la division des jardins;
- une réflexion sur l'allègement des critères de surface prévus par les lignes directrices communales pour l'urbanisme doit être menée.

Échéance : 2020



3. Enseignement / Jeunesse

3.1. Être une commune soucieuse de la qualité de son enseignement

3.1.1. Améliorer la qualité des infrastructures scolaires

3.1.1.1. Rénover l'école communale de Villers-le-Temple - phase 1

Remplacement de trois classes, dont une affectée à la sieste, implantées dans des conteneurs préfabriqués délabrés et un bâtiment vétuste contenant de l'amiante (asbeste-ciment) et création d'une nouvelle classe pour répondre aux besoins scolaires.

Construction d'un nouveau bâtiment, énergétiquement performant, en liaison directe avec l'immeuble principal de l'école, permettant de créer un hall d'accueil central, rendant l'ensemble du pôle scolaire accessible aux PMR et accueillant l'ensemble des maternelles, en ce compris la garderie (ATL).

Échéance : 2023-24

Budget : 1.400.000€ (subsidés P.P.T. : 900.000€)

3.1.1.2. Rénover l'école communale de Villers-le-Temple - phase 2

Dans le cadre de l'UREBA exceptionnel de 2019, la commune porte le projet de rénovation de l'ancienne aile de l'école. Outre l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, il s'articule avec la phase 1 et la réorganisation des classes et de l'espace scolaire.

Échéance : 2024

Budget : 500.000€ (subsidés UREBA : 95.000€)

3.1.1.3. Rénover l'école communale de Saint-Séverin

Dans le cadre de l'UREBA exceptionnel de 2019, la commune porte le projet de rénovation de l'école visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Elle souhaite également remplacer les anciens modules préfabriqués.

Échéance : 2024

Budget : 400.000€ (subsidés UREBA : 70.000€)

3.1.1.4. Moderniser les outils

La commune souhaite répondre à la demande des équipes pédagogiques en dotant l'ensemble des classes de tableaux interactifs. Pour faciliter la gestion de l'ATL, de nouveaux outils informatiques seront mis à disposition (comptage des présences, réservation des activités en ligne, ...).

Échéance : 2019-2024

Budget : 12.000€/an

3.2. Être une commune qui répond aux besoins des jeunes

3.2.1. Créer et faire vivre des espaces dédiés aux jeunes

3.2.1.1. Soutenir les mouvements de jeunesse et veiller à ce qu'ils disposent d'infrastructures adaptées

La commune continuera d'apporter son soutien logistique et financier aux différents mouvements de jeunesse. Les scouts de Villers disposent déjà du pavillon du Péry. Le local scout de Nandrin doit encore faire l'objet d'une deuxième phase de travaux.

Échéance : 2019

Budget : 15.000€

3.2.1.2. Rénover et dynamiser l'espace des Jeunes

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'étude globale du pôle Botty.

3.2.1.3. Mettre à disposition un lieu d'étude

Pour répondre à la demande des étudiants, la commune met à leur disposition un local d'étude durant les périodes des examens.

4. Cohésion sociale / Culture

4.1. Être une commune répondant aux besoins de l'ensemble de sa population, des jeunes aux aînés

4.1.1. Renforcer l'accès à la culture afin de lutter contre l'exclusion sociale et culturelle

4.1.1.1. Dynamiser le comité culturel local

A Nandrin, les activités culturelles, à l'initiative de nombreuses associations, participent au dynamisme communal riche en événements divers. Le comité culturel local permet de mieux coordonner les actions entre elles, voire de les amplifier. En outre, un comité culturel local actif pourra amplifier ses moyens en proposant aux instances supra communales telles que la Province de Liège ou la Fédération Wallonie-Bruxelles un contrat-programme. Ses actions en quatre missions :

- offrir des possibilités de création, d'expression et de communication;
- fournir des informations, formations et documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente;
- organiser des manifestations mettant en valeur les initiatives locales et le patrimoine culturel local;
- organiser des services destinés aux personnes et aux associations.

Échéance : 2020

Budget : 3.000€/an

4.1.1.2. Assurer l'avenir de la bibliothèque

Institution paroissiale, logée dans des locaux communaux, la bibliothèque est devenue naturellement le patrimoine de tous les Nandrinois. Gérée depuis plus de cinquante ans bénévolement, la bibliothèque peut s'enorgueillir de posséder un patrimoine de plus de 11.000 livres régulièrement renouvelés, consultés ou empruntés par plus de 1.300 lecteurs. Une bibliothèque vivante, riche et pleine d'humanité qu'il convient de pérenniser.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'étude globale du pôle Botty (voir actions 1.1.1.1. et 2.1.4.1.).

Échéance : 2020

4.1.1.3. Promouvoir l'académie des arts et de la culture

La maison de village de Villers-le-Temple accueillera les activités proposées par l'académie de musique, d'expression corporelle et orale « Marcel Désiron » mais aussi des actions culturelles plus ponctuelles (expositions, conférences, débats, concerts, etc.) et des activités tantôt en lien avec l'accueil temps libre, tantôt en lien avec les écoles.

La commune veillera au maintien de la qualité des équipements mis à disposition (achat d'un nouveau piano par exemple).

Échéance : 2019-2024

Budget : 3.000€/an

4.1.1.4. Soutenir les initiatives locales

Poursuivre, en collaboration avec le comité culturel local, le soutien aux événements locaux : festivals, concerts, marchés, fêtes, braderies, brocantes, etc.

Échéance : 2019-2024

4.1.1.5. Mener au moins une action intergénérationnelle annuelle

La commune et le C.P.A.S. participeront en partenariat à l'opération « Été solidaire ».

Le projet de la commune et du C.P.A.S. sera basé sur le développement du sens de la citoyenneté et de la solidarité, sur les liens intergénérationnels, sur l'estime de soi et sur la valeur du travail auprès des jeunes.

Échéance : 2019-2024

Budget : 5.000€/an

4.1.2. Créer et faire vivre des lieux de rencontre conviviaux et accessibles à tous

4.1.2.1. Créer la maison de village de Villers-le-Temple

Ce lieu de rencontres intergénérationnelles entre associations locales accueillera des cours de musique, des événements tels qu'expositions, concerts, débats, petits spectacles, etc.

Échéance : 2020

Budget : 1.000.000€ (subsidés FEADER : 700.000€)

4.1.2.2. Rénover la salle de Saint-Séverin

L'infrastructure existe depuis quelques dizaines d'années. Le bâtiment doit être rénové pour pouvoir, à nouveau, accueillir des spectacles et des événements dans des conditions optimales (acoustique/sonorisation, occultation/éclairage, bar/cuisine, loges/scène, etc.).

Échéance : 2021

Budget : 250.000€

4.1.2.3. Créer des espaces de jeux et de rencontres accessibles à tous

Pour resserrer le tissu social et les liens intergénérationnels, la commune créera dans les villages des lieux de rencontres tels que : plaines de jeux, terrains de pétanque, potagers collectifs, etc.

La commune réalisera le projet « Rencontre le long du Voye di Messe » à Saint-Séverin : aménagement d'un espace de rencontre et de jeux entre un étang à batraciens et un verger conservatoire, traversé par un chemin reliant la salle communale et l'école communale au « Voye di Messe ».

Échéance : 2020-24

Budget : 30.000€ (subsidés « c'est ma ruralité » : 15.000€)

4.1.3. Assurer à tous l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel

4.1.3.1. Soutenir les actions du plan de cohésion social (P.C.S.)

La commune, par sa participation au P.C.S. du Condroz, soutient des actions tendant à l'accès aux droits fondamentaux : le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale, le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté, le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à l'épanouissement culturel, social et familial, le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication et le droit à la mobilité. Le P.C.S. 2020-2025 s'articule sur 2 objectifs :

1. d'un point de vue individuel : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
2. d'un point de vue collectif : contribuer à la construction d'une société solidaire et co-responsable pour le bien-être de tous.

Les actions sont pensées et menées soit au niveau communal soit au niveau transcommunal de façon à toucher un plus grand nombre de participants et d'insuffler une meilleure dynamique au sein des groupes.

Échéance : 2020-24

Budget : 16.000€/an

4.1.4. Encourager la participation citoyenne

4.1.4.1. Constituer des organes consultatifs et participatifs

De manière à stimuler la participation des citoyens aux projets communaux, la commune se dotera de nouveaux organes consultatifs et renouvellera les existants :

- conseil communal consultatif des aînés ;
- commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité ;
- comité consultatif des agriculteurs ;
- conseil participatif des jeunes.

La commune mènera également une réflexion sur la mise en place de comités de quartier ou de village.

Échéance : 2021

4.1.4.2. Allouer un budget participatif

Le conseil participatif des jeunes disposera d'un budget afin de concrétiser ses décisions. Après évaluation, l'expérience pourra être étendue.

Échéance : 2020

Budget : 5.000€/an

5. Sports

5.1. Être une commune qui vise l'épanouissement individuel et l'intégration dans la société

5.1.1. Promouvoir la pratique du sport dans des infrastructures modernes et de qualité

5.1.1.1. Soutenir les associations sportives et veiller à ce qu'elles disposent d'infrastructures adaptées

Nous souhaitons soutenir les nombreux sportifs, jeunes et moins jeunes, dans la pratique de leurs activités tant en salle qu'en plein air. La commune poursuivra ses aides logistiques et financières aux clubs actifs sur l'entité.

Échéance : 2019-2024

5.1.1.2. Encadrer les évènements organisés sur la commune

Encadrer les évènements à vocation sportive (marches ADEPS, joggings, courses cyclistes, rallyes, tournois de football, etc.) organisés sur la commune dans le souci de la sécurité des participants et dans le respect du cadre de vie des riverains et des agriculteurs.

Échéance : 2019-2024

5.1.2. Développer le pôle sportif du Péry

5.1.2.1. Diversifier les disciplines sportives pratiquées sur le site

De nouveaux aménagements du pôle du Péry seront étudiés afin de développer la pratique du football et d'accueillir de nouvelles disciplines : rénovation des terrains de foot en herbe, création d'un espace multisports (agora), implantation d'un hall omnisports, etc.

Un auteur de projet devra être désigné pour mener cette étude et valider la pertinence de l'investissement (voir action 2.1.4.1.).

Échéance : 2024



6. Agriculture / Climat / Energie / Environnement

6.1. Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie

6.1.1. Améliorer la biodiversité

6.1.1.1. Pérenniser le plan communal de développement de la nature (P.C.D.N.)

Le concept de P.C.D.N. a été initié dès 1995 par la Région wallonne sur base d'un double constat : l'érosion de plus en plus inquiétante de la biodiversité et la nécessité, dès lors, de préserver la nature « ordinaire », celle que nous côtoyons tous les jours. Il n'est plus suffisant de préserver la nature « extraordinaire », mise sous cloche dans des réserves naturelles. Le P.C.D.N. vise à préserver et améliorer la biodiversité de la commune, sur base d'une étude du réseau écologique, et en instaurant un partenariat entre la commune et les citoyens. Des mesures de gestion et de restauration du patrimoine naturel sont mises en oeuvre ainsi que des mesures de sensibilisation et de valorisation éducative.

Échéance : 2019-2024

6.1.1.2. Améliorer le programme de fauchage tardif des bords de routes, de gestion différenciée des espaces verts et de lutte contre les espèces invasives

Deux objectifs principaux à ces actions: favoriser la biodiversité, en déclin inquiétant, et poursuivre la démarche zéro-phyto. Nos bords de route représentent de véritables couloirs écologiques, pouvant accueillir la vie de nombreuses espèces sauvages (flore et faune). Leur superficie est bien plus importante que celle des réserves naturelles. Un fauchage tardif (après le 1^{er} septembre) sera pratiqué sur nos bords de route présentant un intérêt biologique, un espace suffisant mais sans mettre en péril la sécurité. La gestion différenciée des espaces verts consiste à appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus approprié à sa situation, à son utilisation. Cette approche raisonnée doit permettre de limiter les contraintes et charges de travail (gain de temps) auxquelles sont confrontés nos services communaux et de limiter les risques de pollution et d'atteintes à notre santé par la réduction des produits phytosanitaires (herbicides, pesticides...) Quant aux plantes invasives, elles se développent au détriment des espèces indigènes et il convient de lutter efficacement contre leur multiplication.

Pour atteindre ces deux objectifs, la commune initiera également une démarche « cimetière-nature ».

Échéance : 2019-2024

6.1.1.3. Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle

Pour toute action qui innove, qui suppose un changement de pratique et donc de mentalité, il est important d'informer et de sensibiliser tous les acteurs concernés, y compris les citoyens. Chaque année, la commune organisera une action ou campagne de sensibilisation en rapport avec la thématique environnementale. Elle pourra s'inscrire dans des campagnes initiées par des instances supérieures (semaine de l'arbre, semaine sans pesticides, communes Maya, contrats de rivière, Be Wapp, collecte des canettes...), ou être initiée de manière autonome (soutien aux apiculteurs locaux).

Échéance : 2019-2024



6.1.2. Gérer les cours d'eau de façon durable

6.1.2.1. Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle (contrats de rivière)

Sur la thématique des eaux de surface, les actions de prévention et sensibilisation concerneront la problématique de l'érosion et inondations mais aussi la problématique des eaux usées, des rejets et dépôts dans les cours d'eau. Ces actions seront menées en collaboration notamment avec les contrats de rivière, l'intercommunale de distribution d'eau de Nandrin, Tinlot et environs (IDEN) ou l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration (A.I.D.E.). Cette thématique est aussi du ressort de la politique de l'urbanisme qui doit veiller à recommander, voire imposer des revêtements perméables.

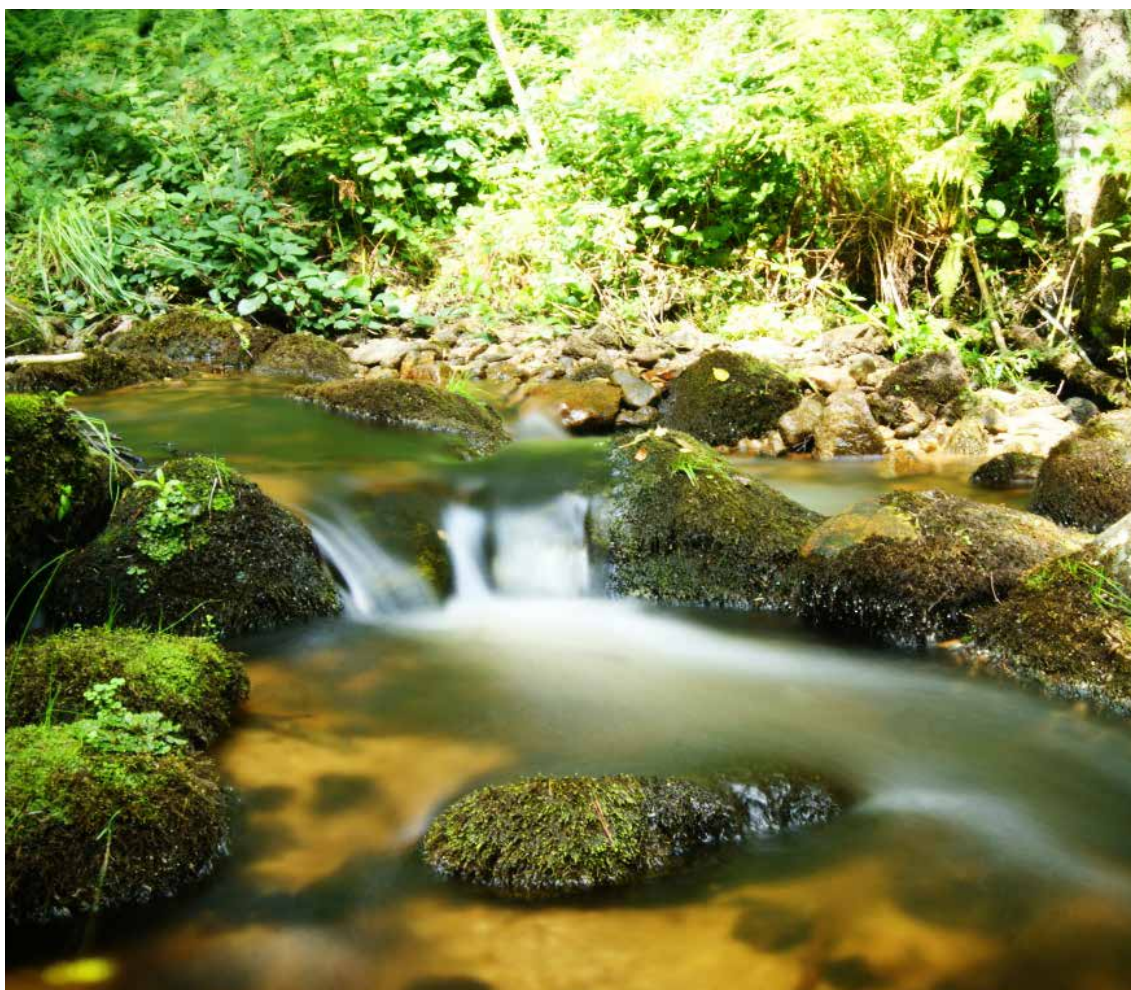
Échéance : 2019-2024

6.1.2.2. Mettre en place les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS)

Les cours d'eau wallons ont été découpés en unités de gestion pour lesquelles les gestionnaires devront définir un ou plusieurs enjeux prioritaires (hydraulique, écologique, économique, socio-culturel), des objectifs de gestion et un programme d'actions sur 6 ans.

En tant que gestionnaire de cours d'eau de 3^{ème} catégorie, la commune a une dizaine de secteurs pour lesquels elle devra définir des PARIS en concertation avec les « contrats de rivière » (CRO et C.R.M.A.).

Échéance : 2021



6.2. Être une commune qui contribue à limiter le réchauffement de la planète et qui renforce ses capacités à s'adapter aux effets du changement climatique

6.2.1. Accélérer la décarbonation de son territoire et sa transition énergétique

6.2.1.1. Mettre en oeuvre le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat du Condroz (P.A.E.D.C.)

En association avec le GAL, la commune participe à l'opération « rénov'énergie » pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments privés et à des actions de sensibilisation sur la diminution des émissions de gaz à effets de serre. Elle profitera des opportunités pour prendre des participations dans des projets de production d'énergies renouvelables (éolienne citoyenne, etc.).

Échéance : 2020-2024

Budget : 10.000€/an

6.2.1.2. Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics

Les économies potentielles en terme de dépenses énergétiques sont relativement élevées. Les gains réalisés sont autant de moyens nouveaux à affecter à des actions concrètes en faveur des citoyens.

Sur base des avis des conseillers en énergie de la commune et du GAL, la commune affectera un budget pour concrétiser des travaux d'économie d'énergie.

Échéance : 2020-2024

Budget : 10.000€/an

6.2.1.3. Renouveler le parc d'éclairage public

La commune procédera, d'ici 2023, au remplacement de la totalité du parc (environ 1.150 points lumineux) par de l'éclairage LED dernière génération.

Échéance : 2023

Budget : 160.000€

Économie de fonctionnement : 25.000€/an

6.2.2. Améliorer la résilience de son territoire

6.2.2.1. Poursuivre la mise en place des dispositifs de protection contre l'érosion et les inondations

De manière récurrente, la commune de Nandrin doit gérer des problèmes de ruissellements et d'écoulements boueux, voire d'inondations. Il convient de poursuivre la mise en oeuvre des zones d'immersion temporaire (ZIT) sur l'ensemble du territoire.

Les ZIT protégeant les places Botty et Musin et les rues Derrière les Prés et du Halleux seront prioritairement réalisées.

Échéance : 2019-2024

Budget : 280.000€



7. Administration générale

7.1. Être une administration qui offre un service public efficace et de qualité

7.1.1. Développer des synergies avec d'autres institutions publiques

7.1.1.1. Développer la supra communalité

Dans un souci d'efficacité et d'économie, la commune doit accentuer les partenariats avec les autres institutions publiques. Il faut privilégier la mutualisation des moyens techniques et humains ainsi que le recours aux services spécialisés proposés par d'autres niveaux de pouvoirs : centrales de marché régionales et provinciales, conférence des élus, GAL, P.C.S., bpost, contrats de rivière, IDEN, etc.

Échéance : 2019-2024

7.1.1.2. Unifier les services de support de la commune et du C.P.A.S.

Conformément aux dispositions décrétales, l'unification des services de support des deux institutions se concrétisera par la création d'un service unique traitant les marchés publics et les achats.

Échéance : 2024

7.1.2. Mettre en oeuvre une gestion moderne des ressources humaines

7.1.2.1. Structurer et organiser l'administration pour lui permettre d'accomplir ses nouvelles missions

Les nouveaux défis que l'administration doit relever nécessitent de disposer en son sein de nouvelles compétences. Son organisation doit dès lors évoluer pour pouvoir intégrer notamment la thématique environnementale (diminution des déchets, économies d'énergie, etc.).

Engagement d'un écoconseiller : coordination du P.C.D.N., cimetière nature, contrats de rivière, commune Maya, énergies, fauchage tardif, gestion différenciée des espaces verts, permis d'environnement, déchets, etc.

Échéance : 2019-2024

Budget : 60.000€/an



7.1.3. Améliorer l'accessibilité aux services communaux et utiliser les technologies modernes

7.1.3.1. Améliorer l'accueil du public et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La commune poursuivra l'aménagement de ses bâtiments pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle mettra en oeuvre les moyens modernes pour permettre aux citoyens de commander en ligne certains documents administratifs (voir action 7.1.3.2.).

Échéance : 2020

7.1.3.2. Moderniser les outils

L'actualisation des procédures internes doit être complétée par le recours aux technologies modernes : dématérialisation de documents, de l'archivage et du traitement des courriers, gestion informatisée des séances du collège, du conseil et de la C.C.A.T.M., cartographie digitalisée des cimetières, outillage performant, comptages ATL, etc.

Échéance : 2019-2024

Budget : 15.000€/an

7.1.3.3. Moderniser la communication communale

Le site web doit être amélioré de manière à ce qu'il réponde à des objectifs de communication rapide, directe et actualisée. Il doit être modernisé pour être plus vivant, pratique et agréable à utiliser. Il doit également permettre la commande en ligne de documents administratifs.

Une attention particulière doit être portée à l'utilisation des médias sociaux et de la plateforme Be-Alert.

Échéance : 2020-2024

Budget : 10.000€



7.2. Être une administration soucieuse du bien-être et du cadre de vie de ses travailleurs

7.2.1. Mettre en oeuvre une politique de bien-être, de prévention-sécurité au travail

7.2.1.1. Mettre en place un service interne pour la prévention et la protection au travail (S.I.P.P.T.) commun (administration/C.P.A.S./écoles) et un comité de concertation de base (C.C.B.)

Le service interne de prévention et de protection au travail a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application de la réglementation relative au bien-être des travailleurs. Il a également pour mission de :

- participer à l'identification des dangers et donner des avis sur l'évaluation des risques, le plan global de prévention et le plan annuel d'actions;
- participer à l'examen des causes des accidents du travail;
- donner un avis sur les différents thèmes qui concernent l'ensemble du code sur le bien-être au travail, y compris le travail avec des tiers;
- rendre des avis sur la rédaction des instructions et l'information, l'accueil et la formation des travailleurs;
- être à la disposition des personnes présentes dans l'entreprise pour toutes les questions qui relèvent de l'application de la législation;
- participer à l'application des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat, à l'élaboration des procédures d'urgence interne et à l'organisation des premiers secours.

Désignation d'un conseiller en prévention.

Échéance : 2020-21

Budget : 15.000€/an

7.2.1.2. Etablir un plan de prévention global, un plan d'actions annuel et l'analyse générale des risques psychosociaux

Tout employeur est tenu de mener une politique de bien-être impliquant un système de gestion des risques basé sur une analyse des risques. Les mesures de prévention pour remédier aux risques identifiés doivent se concevoir au niveau de l'organisation dans son ensemble, du groupe de postes de travail ou de fonctions et de l'individu. Ces mesures peuvent, entre autres, avoir trait à l'organisation du service public, à l'aménagement d'un lieu de travail, à la conception du poste de travail, au choix de moyens de travail et des équipements de protection, aux instructions pour les travailleurs, etc. Afin de programmer l'exécution de ces mesures, l'employeur élabore un plan de prévention global. Les mesures qu'il souhaite réaliser durant l'année suivante sont à évoquer dans un plan d'actions annuel.

Échéance : 2020-21

Budget : 5.000€/an





Administration communale de Nandrin
Place Ovide Musin, 1 - 4550 Nandrin
www.nandrin.be